

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme



La Trétoire

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 9 avril 2010	prescrite le :
arrêtée le : 28 novembre 2014	arrêtée le :
approuvée le : 25 septembre 2015	approuvée le :
modifiée le :	modifiée les :
arrêtée le :	révision simplifiée le :
approuvée le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1
**ANNEXE
SANITAIRE
EAU POTABLE
NOTICE**

VU pour être annexé à la délibération du :
25 septembre 2015

agence d'aménagement et d'urbanisme



1001 entreprises, rue Mouchetant 77200 BOUELLES
Tel.: 01.60.70.25.08, Fax.: 01.60.70.29.20

COMMUNE DE LA TRETOIRE
PLAN LOCAL D'URBANISME
ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"

I - DONNEES GENERALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : Syndicat du Nord Est
Mode d'exploitation : en régie intercommunale.

B - Population :

population actuelle : 441 habitants (Populations légales 2011 - Population totale)
population future : 500 habitants en 2030.
Besoins en jour de pointe : 200 m³/jour.

II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A - Ressources :

La commune fait partie du Syndicat de la Vallée du Petit Morin pour son adduction en eau potable. Tout le réseau que possède ce syndicat est exploité en régie par le Syndicat du Nord Est dont le siège est à Rebais. L'alimentation de la commune se fait essentiellement par les puits existants à Hondevilliers.

Les trois captages existants sont les suivants :

- Captage de Hondevilliers 1 au Nord du Bourg: captage n°01861 X 0006, forage de 1936, profond de 5.87 m de 2235 m³/j, eau destinée à la consommation.
- Captage de Hondevilliers 2 au Nord du Bourg : captage n°01861 X 0019, forage de 1936, profond de 5.87 m, de 2335m³/j, eau destinée à la consommation.
- Captage de Sablonnières : captage n°01861 X 0020, pas encore en service.

B - Stockage :

Nombre de réservoirs dans la commune : 0.

C - Réseau :

Rendement du réseau en 2006 : 72,4 %. Indice Linéaire de perte en 2006 : 2,9 m³/km/jour.

III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL

L'un des deux puits de Hondevilliers présente une teneur en nitrate en augmentation. Le syndical diversifie sa ressource pour remédier à ce problème.

IV - DISPOSITIONS ENVISAGEES

Le réseau assure en suffisance l'alimentation en eau potable des abonnés de la commune, mais ne permet pas d'assurer en totalité la défense incendie. Il sera donc nécessaire d'envisager d'implanter à différents points de la commune des réserves d'eau artificielles appelées "bâches".

*

* *